

Collectif d'avocat.e.s

M^e Jean-Michel DOLIVO

Tél. direct: 021 317 50 71
jm.dolivo@collectifave.ch

M^e Charlotte ISELIN

Tél. direct: 021 317 50 73
c.iselin@collectifave.ch

M^e Christophe TAFELMACHER

Tél. direct: 021 317 50 72
ct.tafelmacher@collectifave.ch

COPIE

Elisabeth CHAPPUIS

Avocate-stagiaire
Tél. direct: 021 317 50 78
stagiaire1@collectifave.ch

Rodolphe PETIT

Avocat-stagiaire
Tél. direct: 021 317 50 77
stagiaire2@collectifave.ch

Administration générale et culture
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 3280
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 octobre 2012

Concerne : Taxe City Management

Monsieur le Syndic,

Je fais suite à votre correspondance du 28 septembre 2012 qui a retenu toute mon attention.

Avant de vous informer de la position de l'association, je dois constater que cette correspondance appelle d'ores et déjà les commentaires et demandes de précisions suivant :

Vous indiquez tout d'abord qu'en cas de retrait des oppositions, des montants seraient reversés à tous les commerçants qui se sont acquittés de leur taxe, ainsi qu'aux commerçants qui auraient accepté de retirer leur opposition.

On constate dès lors que ceux qui souhaiteraient maintenir leur opposition ne pourraient pas bénéficier de cette redistribution.

Cependant, dans la mesure où vous encaissez ces taxes, une redistribution devrait intervenir auprès de tous les bénéficiaires, qu'ils aient maintenu ou non leur opposition. **Je vous prie de m'indiquer quels critères justifieraient de sanctionner les opposants dans le cadre de cette redistribution.**

Je vous prie également de bien vouloir me faire savoir **quelle solution serait envisagée dans la mesure où vous n'encaissez pas le seuil de Fr. 100'000.-** indiqué. Je vous remercie de préciser à quoi seraient affectées les taxes perçues.

Enfin, je vous invite à me préciser **si votre proposition a été adressée à tous les opposants à la taxation City Management, y compris les membres de l'association.** Si tel n'est pas le cas, je vous invite à le faire. En effet, les membres doivent être informés individuellement de cette proposition afin de pouvoir y donner suite.

Pour ma part, je vous adresserai la position de l'association dans le délai imparti et après réception des clarifications demandées.

Je vous remercie de la suite donnée et vous adresse, Monsieur le Syndic, l'expression de mes sentiments distingués.

Charlotte ISELIN, av.